

ASSISES TERRITORIALES SYNTHÈSE DE L'ATELIER "DONNER UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA RECHERCHE" (2 OCT. 2012)

Dans le cadre des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), des assises territoriales ont été organisées en région Haute-Normandie. Trois ateliers préparatoires ont ainsi été prévus en vue de la réunion finale du 16 octobre, dont l'atelier « donner une nouvelle ambition à la recherche » qui s'est tenu au Madrillet le mardi 2 octobre au matin à l'U.F.R. de sciences et techniques de l'Université de Rouen.

Cet atelier était animé par Cécile Legros, professeur de droit à l'Université de Rouen, directrice adjointe de l'Institut de recherches interdisciplinaire Homme et société (IRIHS) de l'Université de Rouen et directrice scientifique de l'Institut du droit international des transports (IDIT) et de Luc Vervisch, professeur à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen, chercheur au CORIA-CNRS, 'visiting scholar' à l'Université Stanford et directeur de la recherche et de la valorisation de l'INSA de Rouen, sous la direction d'Alain Menand, rapporteur des Assises pour la Haute-Normandie.

A partir des thèmes suggérés par le comité de pilotage, il a été proposé d'organiser le débat en regroupant les questions de la manière suivante :

Thèmes

- 1. Organisation de la recherche**
 - Structuration de la recherche
 - Financement de la recherche
 - Modalités de la coopération scientifique
 - Intégration à l'espace européen de l'ESR
- 2. Carrières des scientifiques dans l'ESR et dans la société**
 - Carrière des EC: progression de carrière, évaluation
 - Jeunes chercheurs : MCFs, post-doc, doctorants
 - Doctorat
 - Condition des personnels non permanents
- 3. Recherche et société civile**
- 4. La recherche en Haute-Normandie**

* * *

S'agissant du domaine de la recherche, le constat de départ est celui d'une très grande complexité du paysage de la recherche. La superposition des instances structurant ou finançant la recherche publique est apparue comme contre-productive, les sommes allouées à ce domaine, bien que relativement importantes, n'apportant pas toujours les résultats escomptés.

A partir de ce point de départ, nous rappellerons pour chacun des thèmes abordés, les constats, pour proposer ensuite des remèdes, fruits de la synthèse des propositions formulées lors de cet atelier.

Thème n°1 : Organisation de la recherche

1. Le premier point discuté a été celui de la structuration de la recherche en France.

Les constats : la recherche française se caractérise par une multiplicité de structures, à la fois de structures de recherche (laboratoires universitaires de différents types - UMR, EA, JE...-, IDEX, LABEX, IRT, SATT, centres de recherche privés...etc.); d'institutions d'organisation de la recherche (CNRS, INSERM, INRA, CEA, Alliances, Instituts Carnot, MESR, ...etc.), et enfin structures de financement (ANR, ministères, pôles de compétitivité, FUI, PCRD, ...).

Cette dispersion des acteurs dénote une extrême complexité du système, encore accrue ces dernières années, et conduit à alourdir inutilement les processus. Il en résulte d'une part, une très grande difficulté pour les chercheurs à identifier l'interlocuteur pertinent et ensuite, une importante perte d'énergie dans la "course aux projets", renforcée par la bureaucratisation des procédures.

Dès lors, **quels remèdes** proposer ?

La question de l'opérateur unique a été discutée. Les laboratoires affiliés à des grands organismes ne semblent pas vouloir se séparer de leur double tutelle qui leur pose cependant souvent des difficultés mais qui peut parfois être source de souplesse. Toutefois, l'idée de standardiser les processus, de les centraliser est souvent réapparue dans le débat. La suggestion d'un opérateur de gestion unique, permettant une mutualisation des compétences et doté d'une délégation au nom des autres acteurs est apparue comme pertinente. Mais la désignation du PRES pour jouer ce rôle suscite encore des réserves.

S'agissant du financement régional, il a été proposé une double contractualisation d'une part, des établissements avec l'Etat et d'autre part, des établissements avec les régions dans le cadre de contrats de projet pluriannuels préservant l'autonomie intellectuelle des chercheurs.

Enfin, le rôle structurant des grands organismes doit être revu, en augmentant leur implantation en région¹.

En réalité, cette grande dispersion des acteurs est surtout apparue délétère s'agissant du financement de la recherche.

2. Financement de la recherche.

Le constat général est celui d'une mauvaise répartition des moyens² reposant sur deux considérations. D'une part, l'hypertrophie des financements sur projet et, d'autre part, l'absence de répartition équitable des moyens sur tout le territoire.

L'hypertrophie de la part des financements sur projet a été dénoncée par tous de manière vigoureuse, comme consommatrice d'une très grande énergie dans la « course au projet », génératrice de comportement opportunistes ne privilégiant pas toujours les recherches les plus innovantes et brouillant les lignes directrices des projets de recherche des laboratoires, négligeant la recherche fondamentale et enfin favorisant l'emploi précaire³.

En outre, le financement sur projet n'est pas accessible aux équipes de taille plus modeste ou réduite, notamment mais pas seulement en sciences humaines et sociales. Enfin, le coût de cette modalité de financement pour les établissements a été dénoncé. A plusieurs reprises, il a été relevé que les établissements porteurs de ces projets s'appauvrissaient alors que les laboratoires porteurs s'enrichissaient, les mettant dans l'impossibilité d'assurer le financement des

¹ La situation de la Haute-Normandie est à cet égard très révélatrice : seulement 47 chercheurs des grands organismes pour 15 UMR ; aucune implantation de l'IFREMER ou de l'INRA.

² Il a été constaté que la part du PIB consacré en France au financement public de la recherche était relativement satisfaisante en comparaison des autres pays de l'OCDE mais très insuffisante en ce qui concerne la part industrielle du financement de la recherche.

³ Voir ce point en partie 2, *infra* p.6.

infrastructures immobilières et du fonctionnement, mais surtout les privant de la possibilité de mener une véritable politique de recherche collective et équitable pour l'ensemble de leur établissement.

Un autre effet délétère d'une part trop importante du financement sur projet est la désintégration qu'elle provoque de la politique scientifique des laboratoires. Celle-ci n'est plus déterminée par le laboratoire (direction, conseil scientifique) mais devient la juxtaposition, éventuellement hétéroclite voire contradictoire, des projets des équipes qui ont été financés.

Enfin, le financement sur projet (via l'ANR) de la recherche industrielle peut conduire à un effet d'aubaine qui permet aux structures privées de financer leurs propres recherches qu'ils auraient autrement financé eux-mêmes. Il faut noter que, corrélativement à la montée des financements ANR, la part de l'autofinancement industriel de la recherche a baissé dans la période récente. Ceci a suscité des réserves eu égard à la relative défaillance des procédures tant dans l'allocation des moyens que dans les contrôles a posteriori.

Les remèdes : Aucune suppression totale du financement sur projet n'a été proposée. La mise en concurrence, le développement de coopérations avec la société civile constituent autant d'atouts qui méritent d'être conservés.

Par contre, l'unanimité a été faite sur la nécessité de rééquilibrer la répartition des moyens entre financement sur projet et crédits récurrents (50%). Il faut donc revoir impérativement ces équilibres.

Par ailleurs, la nécessité d'augmenter le reversement fait aux établissements (préciput) a été également mise en avant, afin de permettre aux établissements de financer le fonctionnement et l'immobilier, ainsi que de mener une véritable politique de recherche. De même une part du préciput devrait aller au laboratoire pour lui donner les moyens de financer sa politique de recherche et en particulier des recherches à risques. Il a été souligné qu'aux USA le préciput pouvait aller jusqu'à 50%, pourcentage à comparer aux 16% de l'ANR !

Enfin, la nécessité de prendre en compte dans les indicateurs d'allocation des moyens, un rapport d'efficacité (en proportion des moyens alloués) et non d'efficacité a été soutenue unanimement.

3. modalités de la coopération scientifique

La notion coopération scientifique vise aussi bien la coopération entre structures de recherche publiques et la coopération entre structures privées et publiques.

Sur le premier aspect, la nécessité de promouvoir et de développer le PRES a été souvent rappelée, sans toutefois faire l'unanimité. En l'état actuel du PRES, les freins politiques et organisationnels apparaissent encore comme autant d'obstacles à la collaboration entre structures des deux régions.

La promotion des plateformes de recherche académiques, "fleurons" de la recherche en Haute-Normandie doit être poursuivie, il faut noter que ces plateformes sont le plus souvent ouvertes à la recherche industrielle.

S'agissant de la coopération public-privé, l'ouverture du PRES aux écoles privées a été avancée.

Par ailleurs, l'apport des pôles de compétitivité (Moveo, [Nov@log...](#)etc.) a été salué. Cependant, la nécessité d'évaluer les processus d'attribution des financements ainsi que le suivi des projets ont été rappelés à plusieurs reprises.

Enfin, la nécessité de promouvoir la recherche en sciences humaines et sociales auprès des acteurs privés a été soulignée, ces derniers domaines bénéficiant peu de telles coopérations, alors même que l'apport des SHS est de plus en plus prégnant et pris en compte dans le développement industriel. Toutefois, les SHS ne doivent pas être cantonnées au rôle de "strapontins" ou de faire valoir dans des projets pluridisciplinaires. L'apport culturel et sociétal de telles recherches doit être encouragé en soi, et non exclusivement en relation avec les sciences dites « dures ».

4. Intégration à l'espace européen de l'ESR

Le constat : on relève un déficit général de la présence de chercheur français dans les programmes européens. Plusieurs raisons expliquent ce déficit. Tout d'abord, la taille critique nécessaire pour pouvoir prétendre accéder à ce type de financement. Lorsque les structures sont de petite taille, ou que le projet n'intéresse que quelques chercheurs, il est impossible de pouvoir y prétendre. Ensuite, le co-financement exigé dans ces projets (Ex : projets Interreg) est inaccessible pour des petites ou moyennes structures en raison du manque de fonds propres en contrepartie (assise sur les salaires inatteignable). L'inadéquation des dispositifs d'accueil des chercheurs étrangers (au plan financier ; au plan matériel : hébergement...) a également été relevée.

Cette faible présence s'explique aussi par le fait que les chercheurs français se sont concentrés (épuisés ?) sur les appels à projets nationaux, en particulier ANR, en apparence plus accessibles.

Les remèdes : Simplifier la collaboration entre chercheurs individuels ou petites équipes pour atteindre la taille critique d'accès à ces appels d'offres est apparu essentiel.

La simplification des procédures, des contrôles a également été demandée.

Enfin, l'accompagnement des chercheurs (y compris en termes de développement de leurs compétences linguistiques) est une nécessité pour développer ce type de démarche. A cet égard, le rôle des personnels d'accompagnement de la recherche (IR, IE, ITA...) doit être renforcé.

Le renforcement des coopérations internationales repose aussi sur les liens tissés entre les EC et l'étranger. A cet égard, le soutien aux invitations de chercheurs étrangers, ainsi que l'incitation des chercheurs français pour aller à l'étranger (en instaurant de véritables périodes sabbatiques) doit être repensée.

Thème n°2 : Carrières des scientifiques dans l'ESR et dans la société

Le débat sur l'organisation et le financement de la recherche, au cœur du sujet de la rénovation de cette activité, ayant occupé une importante partie de la séance, celui consacré aux autres thématiques s'en est trouvé nécessairement réduit. Seule la question du doctorat a été effectivement développée. Nous rappellerons néanmoins certains points de consensus sur les autres sujets.

1. carrière des EC: progression de carrière, évaluation

Le constat général fait état d'une profonde mutation des missions des enseignants-chercheurs dans la période récente. Aux missions traditionnelles d'enseignant et de chercheur, se sont ajoutées une foultitude d'autres missions, en particulier administratives. En outre, les mutations de la population étudiante induites par l'ouverture du baccalauréat ont également profondément modifié le rôle des enseignants du supérieur. Dès lors, l'évaluation des EC, comme leur progression de carrière exclusivement fondée sur des critères de recherche, apparaît dépassée. Et même, s'agissant des critères d'évaluation de la recherche, l'approche quasi-exclusivement bibliométrique montre ses limites.

L'absence de suivi des carrières, de véritable politique de ressources humaines a été dénoncée.

Les remèdes : Prendre en compte la totalité de missions « modernes » de l'EC dans l'ESR ; Privilégier l'évaluation qualitative à l'évaluation quantitative ; mener une véritable politique de suivi des carrières pour que l'évaluation (du reste non contestée par principe par les EC, si ce n'est au plan des modalités, des objectifs et des critères) permette de faire progresser les EC et ne soit pas ressentie comme exclusivement sanctionnatrice.

2. jeunes chercheurs : MCFs, post-doc, doctorants

La catégorie des « jeunes chercheurs » regroupe en réalité des situations très diverses.

- **Les maîtres de conférences « entrants »**

Les constats : nécessité de permettre une entrée progressive dans la carrière.

Les remèdes : généraliser les décharges horaires en début de carrière.

- **Les post-doctorants**

Les constats : déficit de contrat permettant de recruter des post-docs : cumul de contrats à durée déterminée successifs ; souvent de courte durée. Extrême précarisation de ces personnels, liée au financement sur projets. Difficulté de recruter des chercheurs étrangers en raison du faible taux de rémunération proposé en France.

Les remèdes : augmenter le nombre de contrats de post-doc à répartir par les établissements ; revaloriser leur rémunération ; assurer le suivi de carrière pour lutter contre la précarisation.

3. Le doctorat

Il a été constaté que la plupart des doctorats ne menaient pas à la carrière d'EC (seulement environ 20%). Or, la valorisation de ce grade dans le secteur privé (comme d'ailleurs dans la haute fonction publique) y est très faible.

Deux sujets ont été abordés ; celui du financement et du suivi des doctorants, et celui de la valeur du doctorat dans la société.

- **Les doctorants**

Deux points sensibles font débat : la question de la durée du doctorat et celle de son financement.

- **Durée**

Actuellement, la durée préconisée est de 3 ans. Cette durée est-elle pertinente ?

Les constats : la durée actuelle est le fruit de la réforme des années 90, qui situe le doctorat à mi-chemin entre l'ancienne thèse d'Etat et la thèse de 3^e cycle (2 ans). L'ambiguïté vient de ce que l'actuelle thèse a une double finalité à la fois académique (auquel cas la durée de 3 ans apparaît souvent comme trop courte) et industrielle.

Les remèdes. Bien que la question de la création d'une thèse à vocation professionnelle (sous-entendue « non académique ») ait été évoquée, cette piste n'est pas apparue comme convaincante. Le doctorat actuel, en fonction du projet établi par le doctorant, peut avoir une finalité différente (recherche – auquel cas on doit accepter une durée un peu plus longue -, ou privée). Cependant, il ne faut pas occulter que ce n'est qu'au fur et à mesure de l'avancement de la thèse que l'on se rend compte que le doctorant, qui avait peut-être des ambitions académiques au départ, ne sera pas en mesure d'y satisfaire ou que, au contraire, son choix personnel se soit modifié à l'occasion de contacts avec le monde de l'entreprise.

La nécessité d'une certaine souplesse en la matière est donc de rigueur.

Toutefois, s'agissant des thèses à vocation académique, la question n'est-elle pas celle du post-doc ? Exiger une durée de 3 ans pour tous, est concevable dès lors qu'il existe, pour ceux qui veulent faire une carrière universitaire, davantage de contrats post-doc. En SHS les thèses sont traditionnellement plus longues (cas des enseignants du secondaire en activité préparant un doctorat ; sujets nécessitant une certaine maturation). Dans ces domaines, les post-docs sont quasiment inexistantes.

Par ailleurs, le suivi des doctorants doit être amélioré. Leur professionnalisation doit être accentuée tant dans la perspective de l'accès au statut d'EC (pédagogie par exemple) que dans la perspective d'accès à l'emploi dans le privé. A cet égard les nouvelles missions attribuées aux ED ont été saluées (approche de l'entreprise ; propriété intellectuelle ; apprentissage des langues). Cependant, il semble que le financement de ces ED ne soit pas à la hauteur. En effet, le statut actuel des ED est sans commune mesure avec celui des anciens CIES, lesquels toutefois ne concernaient que les doctorants bénéficiaires d'allocations. Or, l'accompagnement des doctorants doit être davantage généralisé, y compris - et peut-être davantage- à l'égard de ceux qui n'ont pas de financement.

▪ **financement**

Les constats : manque de financements (en particulier en SHS où la majorité des thèses ne sont pas financées); trop liés à la recherche sur projet (caractère opportuniste des sujets proposés). Extrême rigidité des contrats doctoraux s'agissant des missions d'enseignement. Or, il existe un besoin dans les établissements. Et ces missions d'enseignements sont très formatrices et en outre nécessaires aux doctorants souhaitant accéder aux fonctions d'EC (la qualification aux fonctions de maître de conférences requiert une expérience d'enseignement).

Les remèdes : augmenter le nombre de contrats dits « établissement », seuls supports possible de la recherche « libre ». Valoriser le doctorat dans le secteur privé afin de développer le financement du doctorat par les entreprises (CIFRE). A cet égard, la communication vers les entreprises doit être renforcée.

Assouplir les textes régissant les contrats doctoraux et le statut des ATER afin de permettre un accès aux missions d'enseignement y compris en vacances.

• **La valeur du doctorat**

Les constats : l'absence de reconnaissance de ce grade/diplôme aussi bien dans la fonction publique (hors université) que dans le privé, détourne les jeunes de ce diplôme alors même qu'il s'agit d'un grade largement reconnu au plan international et que dans le privé, la prise de conscience des potentialités d'évolutions des docteurs dans la carrière est de plus en plus importante (reconnaissance de la capacité de mener un projet à terme dans un temps donné, de la capacité de réflexion qui permet une meilleure adaptation aux évolutions plutôt que l'opérationnalité immédiate).

Les remèdes : reconnaître ce diplôme dans les conventions collectives et accords d'entreprises, comme dans la haute fonction publique (« pourquoi les hauts fonctionnaires ne sont-ils pas comme dans certains pays y compris européens tous docteurs ? »). Le rôle des ED doit donc être amplifié, en particulier dans ses relations avec la société civile.

Le doctorat peut ressortir renforcé de ses relations avec le privé, notamment en favorisant les relations croisées avec les entreprises : en encourageant les stages des élèves ingénieurs dans les centres de recherche, en créant des stages obligatoires en entreprise y compris pour les étudiants de Master à vocation recherche.

4. condition des personnels non permanents

La précarisation de personnels de recherche, en particulier post-doctorants et ITA, résulte de la logique de financement sur projet. La réduction de ce type de contrats devrait logiquement entraîner une baisse des contrats précaires. L'augmentation des postes d'ITA ainsi que des financements du post-doc doit cependant être envisagée. S'agissant des post-doc, ce doit être le moyen de poursuivre la formation des doctorants souhaitant accéder au statut d'EC, ainsi que le moyen d'attirer en France de jeunes chercheurs étrangers de qualité, à condition toutefois que l'on revalorise les rémunérations, nettement en-deçà des taux pratiqués à l'étranger.

Thème n°3 : Recherche et société civile

Cette question n'a pas été développée en tant que telle, faute de temps, dans l'atelier du 2 octobre. Elle a toutefois été abordée sous l'angle de la coopération entre la recherche publique et la recherche privée dans le thème n°1⁴.

S'agissant de la diffusion des travaux dans le grand public, l'accent a été mis sur la nécessité de développer la « vulgarisation », terme certes à connotation péjorative, mais qui permet de mieux faire connaître et comprendre le travail des chercheurs dans la société. Toutefois, l'exigence des financeurs publics, en particulier régionaux, d'une diffusion uniquement à destination du grand public a paru excessive, la vulgarisation étant à la fois une tâche relativement difficile pour les chercheurs, mais aussi chronophage. L'accélération du temps de la recherche ne permet pas toujours une prise de recul suffisante pour réaliser ce type de diffusion.

Thème n°4 : La recherche en Haute-Normandie

Les constats : La structuration de la recherche en Haute-Normandie se caractérise par une faible présence des grands organismes. Cette faiblesse explique en grande partie le retard de l'effort public de recherche en Haute Normandie (0,8% de l'effort national alors que la région concourt à 2,6% du PIB national et 2,9% de la population française). Il faut noter en revanche que l'effort de recherche des entreprises est ici près de 5 fois plus élevé que l'effort public.

Par ailleurs, le besoin de réindustrialisation de la région est patent, de sorte que la collaboration entre recherche et entreprise y est sans doute plus impérieuse que dans d'autres régions. A cet égard, le rôle joué par les pôles de compétitivité a contribué à une amélioration de ces relations, sans toutefois être aujourd'hui suffisant.

Les remèdes : Il est nécessaire d'identifier clairement les « étendards de la recherche en Haute Normandie » (biologie, santé, chimie, physique et ingénierie, logistique...etc.) pour assurer leur promotion au plan national et international. Le bassin aval de la Seine, l'Axe-Seine sont autant de territoires de recherche à vocation mondiale qu'il convient de valoriser. La « smart spécialisation » promue par les instances européennes peut ici trouver un terrain d'élection évitant les redondances avec d'autres territoires.

Il existent déjà de nombreuses collaborations interétablissements et interrégionales avec la Basse Normandie. La question de l'avenir du PRES, d'une précision claire de ses objectifs scientifiques, est donc posée ; ce point est essentiel pour le positionnement national et international des laboratoires et établissements haut-normands, il devra être considéré sans tarder.

S'agissant des relations avec la région Haute-Normandie, les besoins du territoire doivent être pris en compte, notamment dans les domaines où la recherche privée est absente. Toutefois, les relations avec la Région doivent s'inscrire dans la durée. La décentralisation générale de la responsabilité des missions de recherche au plan régional n'apparaît en effet pas souhaitable car, entre autres défauts, elle favoriserait les régions riches au détriment des régions pauvres et pose le problème des critères de sélection des projets et surtout d'évaluation, dont la technicité requiert de dépasser l'échelle régionale, voire nationale.

Conclusion. Le caractère nécessairement limité dans le temps de ce type d'atelier n'a pas permis de développer tous les points connexes aux multiples questions posées par la recherche dans l'ESR. Néanmoins, le débat a été riche et nombre de points sensibles dont l'évolution est souhaitable ont été mis en exergue.

Cécile Legros, Luc Vervisch
Rapporteurs de l'atelier « recherche ».

⁴ Voir *supra* p.3.

Glossaire :

AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
 ANR : Agence Nationale de la Recherche
 ATER : Attaché Temporaire l'Enseignement et de Recherche
 BIATSS : Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, et personnel de Service et de Santé (personnels administratifs et techniques)
 CA : Conseil d'Administration
 CEVU : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
 CIR : Crédit Impôt Recherche
 CoNRS : Comité National de la Recherche Scientifique
 CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
 CNU : Conseil National des Universités
 CPER : contrat de projet Etat-Région
 CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
 CS : Conseil Scientifique
 EA : équipe d'accueil de recherche (dénomination officielle des laboratoires non mixtes avec un grand organisme)
 EPST : Etablissement public de à caractère scientifique et technologique
 ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
 EC : Enseignant-Chercheur
 GRR : Grands réseaux de recherche.
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 INSERM : Institut National de la Santé et de la recherche médicale.
 ITA : Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs du CNRS
 IUT : Institut Universitaire de Technologie
 JE : jeune équipe de recherche
 LMD : Licence, Master, Doctorat
 LRU (loi) : loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
 MCF : Maître de Conférences
 PEDR : Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
 PES : Prime d'Excellence Scientifique
 PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
 SHS : Sciences Humaines et Sociales
 UMR : Unité Mixte de Recherche (laboratoires mixtes université/école et grand organisme : CNRS, INSERM, INRA...etc.)